



Monsieur Eric Dupond-Moretti,
Garde des Sceaux, ministre de la Justice
Ministère de la Justice
13 Place Vendôme
75042 PARIS CEDEX 01

Le 2 avril 2021,

Monsieur le Garde des Sceaux,

La liste des professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie, pour lesquels une solution d'accueil doit être proposée, est déjà en ligne. Force est de constater qu'elle ne laisse aucune place aux professionnels intervenant auprès des personnes prévenues ou condamnées.

Pourtant, lors du premier confinement, ces professionnels œuvrant au quotidien auprès des justiciables sont restés mobilisés dans la réalisation des enquêtes pré-sententielles, essentielles au recueil d'informations sur la situation sociale familiale ou matérielle de la personne, et de nature à vérifier la faisabilité d'une peine alternative ou d'un aménagement de peine. Ils ont su répondre présents dans le cadre de placements sous contrôle judiciaire socio-éducatifs et pour l'encadrement d'aménagements de peine (placement à l'extérieur ou détention à domicile sous surveillance électronique), en travaillant et en s'engageant jour après jour auprès des personnes écrouées.

Cette mobilisation, si essentielle à l'œuvre de justice et à une société pacifiée, ne peut être optimale si ces personnels n'ont pas la possibilité de faire garder ou scolariser leurs enfants.

Aussi, nous demandons que ces professionnels puissent voir leurs enfants scolarisés et accueillis en crèche ou par des assistantes maternelles, au même titre que ceux œuvrant dans la protection de l'enfance.

Nous sommes à votre disposition afin de vous apporter toutes les précisions que vous jugerez utiles et vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre demande.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Garde des Sceaux, l'expression de notre très haute considération.

Marielle THUAU,
Présidente

Patrick DOUTRELIGNE
Président